

# CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE

(modifiée le 28 juin 2016)

« L'exercice de leurs droits et le respect de leurs obligations dans le cadre scolaire contribuent à préparer les élèves à leurs responsabilités de citoyens ».

Cette charte est établie entre le Lycée Bossuet représenté par le Proviseur, et l'élève.

Votre signature ci-dessous est un véritable engagement et vous rend seul responsable, que vous soyez mineur ou majeur.

La charte définit les conditions générales de l'utilisation de l'Internet, des réseaux, fixe et wifi, et des services multimédias au sein de l'Établissement, elle précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter.

Elle concerne également vos ordinateurs portables personnels dès lors qu'ils sont connectés au réseau de l'établissement.

La charte s'inscrit dans le respect des lois en vigueur :

Loi sur la presse du 29 juillet 1881

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés »

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 « Sur l'accès aux documents administratifs »

Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 « sur la protection des logiciels »

Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique

Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (Code de la propriété intellectuelle)

Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 (dite de la confiance de l'économie numérique)

Loi n° 2006-961 du 1er août 2006 « loi DADVSI » (Droit d'Auteur et Droit Voisin de la Société d'Information)

## Elle précise les règles de fonctionnement propres à l'établissement

Ainsi, l'utilisation des ressources informatiques de l'établissement et de l'Internet a pour seul objectif la formation pédagogique des élèves. Les élèves sont encadrés par un adulte responsable de la salle (professeur, documentaliste, AED...) qui à tout moment est en mesure de vérifier, depuis son ordinateur, le contenu des sessions ouvertes.

### Par voie de conséquence, sont interdits :

Les « chats » (forums ou dialogues en direct), les jeux, les achats en ligne, les réseaux communautaires, le téléchargement ou l'installation de logiciels ou de plug-in sans l'accord de l'administrateur de réseau, le piratage et le partage de musique, d'image ou de toute oeuvre de l'esprit soumise au droit de propriété intellectuelle, la connexion sur un site à contenus illicites ou inappropriés (pédophilie, pornographie, sites révisionnistes, sectaires, incitation à la haine raciale, à la violence, apologie de crimes, de drogues, atteinte à la dignité humaine, triche...).

### Dans le cadre du fonctionnement du réseau de l'établissement, l'utilisateur s'interdit absolument :

- L'interruption, le piratage ou toute tentative de piratage du réseau
- La modification de la configuration du système
- De se connecter en utilisant les identifiants d'un autre utilisateur
- De se connecter au réseau en utilisant une clé USB de démarrage de système.

L'accès à l'internet est soumis au filtrage du Rectorat. Il est interdit de contourner ce filtrage (SLIS)

### L'utilisateur s'oblige :

- à préparer sa recherche avant de se connecter au réseau
- à quitter le réseau en se déconnectant de sa session après chaque séquence de travail
- à respecter le quota de place alloué (sur le serveur) pour son compte : 0,5Go (500 Mo)

Il appartient à chaque utilisateur de ne pas divulguer ses identifiants et de changer, par la console utilisateur ou enseignant, le mot de passe d'origine, pour des raisons de sécurité.

L'administrateur du réseau peut provoquer des coupures ou des déconnexions pour travaux de maintenance, et effectuer des contrôles techniques dans un souci de protection des utilisateurs ou dans un souci de sécurité du réseau informatique.

Toute diffusion de travaux sur le Web ou création de sites personnels (pages Web, blogs...) est soumise aux obligations et aux droits interdisant la diffamation (action portant atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ou d'un groupe social), l'injure, l'usurpation d'identité, la publication de photographies (droit à l'image) ou la communication d'informations privées concernant autrui sans autorisation des intéressés (cf. loi sur la presse de 1881). En outre, toute diffusion est soumise à l'approbation préalable du Chef d'Établissement.

En cas de problème, l'utilisateur se doit d'avertir sans tarder la personne responsable du réseau.

Le non respect de cette charte entraînera, en fonction de la gravité des faits, la suppression du droit d'accès au réseau, des punitions ou des sanctions scolaires (cf. règlement intérieur), des poursuites pénales

L'élève

Nom et prénom

Classe :

Date :

Les responsables légaux